

ciés avait remis à Sa Majesté (Louis XIV) la propriété et la seigneurie de la Nouvelle-France : et le roi, par un édit du mois suivant, avait créé un Conseil Souverain (appelé plus tard Conseil Supérieur), chargé d'administrer la justice et de régler le commerce, ainsi que toutes les affaires de police.

C'était un grand changement. La Nouvelle-France devenait une province, Québec était honoré du nom de ville, une justice royale s'établissait, on parlait même de faire bâtir un palais pour les séances du conseil, ainsi que des prisons plus grandes et plus commodes pour y enfermer les criminels.

Ce furent M. le Marquis de Tracy, comme Vice-Roi, M. de Courcelles, comme Gouverneur, M. de Talon, comme Intendant, qui inaugurèrent véritablement, en 1665, la nouvelle forme de gouvernement que Louis XIV établissait, de concert avec son conseiller intime, le grand Colbert. Cet état de choses dura jusqu'à la Capitulation de Montréal, les deux pouvoirs étaient celui du Gouverneur et celui de l'Intendant.



FIN